

Réunion du 11 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le onze décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Michel SARTHOU (Suppléant de Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Alain LENGLET, Marc PEREZ, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 14 : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE : ADOPTION DES AXES DE LA STRATEGIE**

### **Rapporteur : Mme Bénédicte ALCETEGARAY**

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme étant des coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire en élaborant un PCAET. Le lancement du 1<sup>er</sup> PCAET a été acté en décembre 2015 et approuvé en décembre 2017. Les bilans à mi-parcours et finaux ont été approuvés respectivement en décembre 2019 et 2022.

Suite à l'approbation du projet de territoire en 2021 et par une délibération en conseil communautaire du

8 septembre 2023, l'EPCI a acté le lancement du 2<sup>nd</sup> PCAET avec ceux du Programme Local de l'Habitat et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'élaboration de la stratégie de ce 2<sup>nd</sup> PCAET a été réalisée avec une importante concertation avec les élus, les acteurs du territoire et les citoyens.

En juin 2023, les enjeux du PCAET ont été approuvés en conseil communautaire. Pour rappel, les enjeux sont :

- La quantification de l'autonomie du territoire,
- Une planification d'une stratégie équitable pour tous,
- L'anticipation des aléas climatiques par des solutions fondées sur la nature et la technique,
- La traduction dans l'Aménagement durable du territoire,
- L'exemplarité de la collectivité.

Les questions centrales débattues pour l'élaboration de la stratégie sont les suivantes :

- Quels sont les outils de gouvernance à disposition de la CCLO ?
- La collectivité est-elle dans la dynamique de la transition écologique ?
- Être un territoire Zéro émission nette de GES, est-ce possible et comment ?
- Protéger le territoire d'une augmentation de température de 4°C, est-ce atteignable ?
- Partager avec les habitants du territoire, est-ce un levier de réussite ?

Les leviers évoqués pour réduire les émissions de GES et atteindre la neutralité carbone soit l'adaptation, sont la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la récupération du CO<sub>2</sub> pour une réutilisation et la séquestration naturelle du carbone.

Ceux pour l'adaptation sont à relier à la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), en lien avec l'amélioration du cadre de vie, sont la création de cheminements et d'îlots de fraîcheur, la conservation naturelle de l'eau sur le territoire, la préservation de la biodiversité, l'amplification de la résilience du territoire et l'objectif d'avoir un environnement sain.

Ceux pour l'acceptation sont liés au fait que tout le monde doit pouvoir participer à hauteur de ses capacités à la transition écologique. Cette participation repose aussi sur la prise en compte de la notion d'équité dans le PCAET. Ainsi, la collectivité souhaite être équitable et exemplaire avec la mise en place d'une gouvernance, la génération de la cohérence et de la transparence, la vision éco-responsable, l'innovation et la formation, l'exemplarité de la collectivité et la participation des publics.

La stratégie du PCAET intervient dans une logique sectorisée, les secteurs concernés sont l'industrie, le transport, le résidentiel, le tertiaire et l'agriculture.

Les principaux éléments chiffrés du diagnostic et de la stratégie sous forme de synthèse sont développés en annexe. Ils ont été débattus aussi dans le cadre des différentes instances de la collectivité et du comité de pilotage du PCAET. Ces documents peuvent évoluer d'ici l'approbation finale pour tenir compte des avancées des autres documents stratégiques que sont le

Programme Local de l'Habitat et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et des réponses attendues de l'Etat.

Le scénario retenu se basera sur les orientations suivantes :

- Acceptabilité et adhésion de tous aux stratégies environnementales :
  - Transparence et cohérence sur les enjeux environnementaux dans les politiques publiques de la CCLO,
  - Concertation et sensibilisation,
  - Innovation au service d'un emploi pour tous.
- Adaptation du territoire pour vivre dans un environnement sain :
  - Protection des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques,
  - Préservation et compensation de la biodiversité.
- Changement de paradigme de la mobilité :
  - Aménagements spécifiques en lien avec la mobilité décarbonée,
  - Solutions adaptées à tous les publics et adaptées au changement climatique,
  - Partenariats dans le cadre du transport collectif actuel et à venir,
- Cap sur l'écologie industrielle territoriale :
  - Industries exemplaires et innovantes.
- Equilibre entre agricultures alimentaire et énergétique :
  - Affirmation d'une agriculture rémunératrice et pérenne,
  - Impulsion de nouvelles pratiques culturelles,
  - Valorisation des circuits courts sur le territoire.
- Vers une autonomie énergétique du tertiaire :
  - Amplification de la sobriété et de l'efficacité énergétique,
  - Promotion de l'autoconsommation individuelle et collective d'EnR.
- Priorisation d'une logique d'usages pour le résidentiel :
  - Acceptabilité et adhésion à la notion de sobriété d'usages,
  - Sensibilisation de tous aux logements adaptés aux parcours de vie.
- Exemplarité de la CCLO dans la transition écologique :
  - Décarbonation des usages,
  - Entraînement de la population par l'exemple de la CCLO.

Aussi, pour pouvoir débiter le plan d'actions du PCAET avant la finalisation complète du diagnostic et de la stratégie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** les éléments ci-dessus de la stratégie du PCAET.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



**Patrice LAURENT**